



Délibération  
N° 2023-051

EXTRAIT DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE DE SAN MARTINO DI LOTA

\*\*\*\*\*

ESTRATTU DI E DELIBERAZIONI DI U CUNSIGLIU MUNICIPALE  
DI A CUMUNA DI SAN MARTINU DI LOTA

**OBJET** : PROCÉDURE D'ALIÉNATION DE 5 TRONÇONS DE CHEMINS RURAUX (ORATOGGIO-ANNETO-MUCCHIETE-PORRAJA) : CESSION D'UNE PARCELLE D'ANCIEN DÉLAISSÉ DE CHEMIN : PARCELLE N°C1073 SISE À ORATOGGIO

Date de la convocation : 30/11/2023

# SEANCE DU 05 DECEMBRE 2023

L'an DEUX MILLE VINGT TROIS et le cinq décembre à dix-sept heures trente

Le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de **Mme PADOVANI Marie-Hélène**.

**Présents** : Mme PADOVANI Marie-Hélène, M. LEONARDI Bernard, Mme CASANOVA Nicole, Mme FORNESI Marie-Dominique, Mme MANDRICHI Marie-Paule, Mme LORENZI Thérèse, Mme FILIPPI Augusta, M. COVILLI Pierre-Antoine, M. POLIFRONI Bruno, Mme SIGURANI Marielle, M. REVELLI Hervé, Mme VALERY-GRAZIANI Nathalie, M. SIGURANI Olivier.

**Absents** :

M. BERTRAND Michel, M. SCANIGLIA Didier, M. ROSSI Alain, M. PATRONE Etienne, M. CORMAT René-Pierre, Mme NATALI Emmanuelle, M. GRAZIANI Jean-Charles, Mme MINICUCCI Audrey.

M. PADOVANI Jean-Jacques a donné pouvoir à M. LEONARDI Bernard,  
Mme RAGAS Viviane a donné pouvoir à Mme MANDRICHI Marie-Paule.

Nbre de conseillers afférents à L'assemblée délibérante : 23	En exercice : 23	Présents : 13	Absents : 8	Représentés : 2
--------------------------------------------------------------	------------------	---------------	-------------	-----------------

Mme FORNESI Marie-Dominique a été nommée secrétaire

Madame Le Maire rappelle que le 6 mars 2023, après l'enquête publique qui a eu lieu du 6 au 21 décembre 2022, le Conseil Municipal décidait de procéder à l'aliénation de 5 tronçons de chemins ruraux situés à Porraja (2), Anneto, Oratoggio et Mucchiete.

Ainsi, le 27 avril 2023, les riverains de ces tronçons, conformément à l'article L161-10 du code rural et de la pêche maritime, ont été mis en demeure d'acquiescer ces tronçons et de remettre une offre au plus tard 1 mois après réception du courrier. La Commune a reçu des propositions dans les délais pour l'ensemble des tronçons, sauf en ce qui concerne le tronçon B de Porraja Nord.

Lors de la séance du 18/10/2023, la Commune a acté la fin de la procédure. Elle a également décidé de la cession des portions de parcelles sises à Anneto, Mucchiete et Porraja (Lot A).

Il est proposé de se prononcer sur la proposition faite sur le terrain à Oratoggio.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

02B-212003057-20231205-0602023-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 08/12/2023



Il sera donc proposé au Conseil Municipal, concernant le tronçon de 50m<sup>2</sup> au lieu-dit Oratoggio, d'accepter la proposition de M.BERTRAND Maxime au montant de 4 350,55 euros. Ce tronçon a reçu une numérotation cadastrale référencée C1073 et constitue désormais une parcelle de terrain bien identifiée (distincte de la voirie).

Cette proposition est alignée sur l'estimation de la Commune comportant une part relative à l'estimation effectuée par le service des domaines au tarif de 50 € / m<sup>2</sup>, et une part de frais de procédure.

**Le Conseil Municipal après en avoir délibéré,**

<b>Pour : 15</b>	<b>Contre : 0</b>	<b>Abstention : 0</b>
------------------	-------------------	-----------------------

**DÉCIDE**

- Que la proposition est acceptée
- De céder la parcelle C1073 à M.BERTRAND Maxime au montant de 4 350,55 euros,
- Précise que les frais de notaire sont à la charge de l'acquéreur
- Autorise madame le Maire à signer tous documents, dont les actes notariés

Et précise que toutes dispositions seront prises dans la rédaction de l'acte concernant les servitudes d'exploitation au profit du gestionnaire du réseau d'assainissement pour accéder à la canalisation existante.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Le Maire, Madame Marie-Hélène PADOVANI

